# LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ANNONCE LES TAUX DE DIVIDENDE DE SES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE A À DIVIDENDE NON CUMULATIF, SÉRIE 13, ET DE SES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE A À DIVIDENDE NON CUMULATIF, SÉRIE 14

**/NE PAS DIFFUSER SUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS/**

MONTRÉAL, le 16 mai 2024 /CNW/ - Comme suite à son annonce du 18 avril 2024, la Banque Laurentienne du Canada (TSX : LB) (la « Banque ») a annoncé aujourd'hui les taux de dividende applicables à ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les « actions privilégiées, série 13 ») et à ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les « actions privilégiées, série 14 »).

En ce qui concerne les actions privilégiées, série 13 qui demeureront en circulation après le 17 juin 2024, soit le premier jour ouvrable suivant la date de conversion du samedi 15 juin 2024 indiquée dans le supplément de prospectus du 27 mars 2014 visant l'émission des actions privilégiées, série 13, les porteurs de ces actions auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 15 juin 2024 et se terminant le 14 juin 2029 sera de 6,196% par année, ce qui correspond au rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada au 16 mai 2024, majoré de 2,55 %, tel que déterminé en accord avec les modalités des actions privilégiées, série 13.

En ce qui concerne les actions privilégiées, série 14 qui pourront être émises le 17 juin 2024, les porteurs de ces actions auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, calculés en fonction du nombre réel de jours écoulés au cours de chaque période trimestrielle à taux variable divisé par 365, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada). Le taux de dividende pour la période de trois mois commençant le 15 juin 2024 et se terminant le 14 septembre 2024 sera de 7,473% selon un taux annualisé, ce qui correspond au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada au 16 mai 2024, majoré de 2,55%, tel que déterminé en accord avec les modalités des actions privilégiées, série 14.

Les propriétaires véritables d'actions privilégiées, série 13 qui souhaitent exercer leur droit de conversion doivent demander à leur courtier ou autre représentant de le faire avant 17 h (heure de Montréal) le 31 mai 2024. Pour toute question concernant une conversion, veuillez communiquer avec l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Banque, Services aux investisseurs Computershare inc., au 1 800 564-6253.

La Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé conditionnellement l'inscription des actions privilégiées, série 14 avec prise d'effet au moment de la conversion. L'inscription des actions privilégiées, série 14 est conditionnelle à ce que la Banque respecte toutes les conditions d'inscription de la TSX et, lorsque l'approbation aura été reçue, les actions privilégiées, série 14 seront inscrites à la cote de la TSX sous le symbole boursier « LB.PR.I ».

Les actions privilégiées, série 13 et les actions privilégiées, série 14 n'ont pas été et ne seront pas inscrites aux États-Unis en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis (la « Loi de 1933 »), en sa version modifiée, ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et elles ne peuvent être offertes, vendues ou remises, directement ou indirectement, aux États-Unis, ni à une personne des États-Unis ou pour le compte ou au profit d'une personne des États-Unis (au sens attribué au terme *US person* dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933) en l'absence d'une telle inscription ou d'une dispense applicable des conditions d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis et tout appel public à l'épargne visant les titres aux États-Unis doit être fait au moyen d'un prospectus.

## À propos de la Banque Laurentienne

À la Banque Laurentienne, nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux. En voyant au-delà des chiffres.

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne aide les familles, les entreprises et les collectivités à prospérer. Aujourd'hui, nous comptons approximativement 3 000 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe, pour offrir une vaste gamme de services financiers et de solutions axés sur le conseil à nos clients partout au Canada et aux États-Unis.

Nous protégeons, gérons et faisons croître un actif au bilan de 48,1 milliards $, de même que des actifs administrés de 26,5 milliards $. Nous obtenons des résultats en plaçant nos clients au premier plan, en faisant le meilleur choix, en agissant avec courage et en croyant que chacun a sa place.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Renseignements : Merick Seguin, Conseiller principal, relations avec les médias, Banque Laurentienne du Canada, merick.seguin@banquelaurentienne.ca, 438 889-3220

https://presse.banquelaurentienne.ca/2024-05-16-LA-BANQUE-LAURENTIENNE-DU-CANADA-ANNONCE-LES-TAUX-DE-DIVIDENDE-DE-SES-ACTIONS-PRIVILEGIEES-DE-CATEGORIE-A-A-DIVIDENDE-NON-CUMULATIF,-SERIE-13,-ET-DE-SES-ACTIONS-PRIVILEGIEES-DE-CATEGORIE-A-A-DIVIDENDE-NON-CUMULATIF,-SERIE-14